

Zeitschrift:	Annales fribourgeoises
Herausgeber:	Société d'histoire du canton de Fribourg
Band:	57 (1986-1987)
Artikel:	Les grandes étapes de l'école fribourgeoise à l'époque de la Régénération
Autor:	Genoud, François
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-818233

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les grandes étapes de l'école fribourgeoise à l'époque de la Régénération*

FRANÇOIS GENOUD

INTRODUCTION

L'histoire fribourgeoise de la première moitié du dix-neuvième siècle présente une originalité qu'un historien de l'époque, Heinrich Zschokke, avait déjà relevée, comme le prouve une de ses observations qu'aimait à répéter Alexandre Daguet :

«A Fribourg, c'est toujours autour des écoles que s'engagent les luttes politiques. Dans ce canton, les écoles sont le champ de bataille des partis»¹.

Il suffit pour se persuader de la véracité de cette assertion de rappeler quelques-uns des conflits qui émaillèrent la politique fribourgeoise depuis l'avènement de la République helvétique et dont l'origine se trouvait dans les questions scolaires. Parmi ces exemples, multipliables à souhait, on peut évoquer les plus significatifs : la suppression du Conseil d'éducation au début du régime de la Médiation, les remous suscités par les écoles primaires de Fribourg, dirigées par le Père Girard, les oppositions provoquées par le rappel des jésuites, en 1818, les passions déchaînées par l'interdiction de l'enseignement mutuel, en 1823.

Aucun régime n'a échappé à cette cristallisation de la politique autour des questions scolaires ; ce phénomène n'a pas manqué d'avoir pour corollaire un intérêt marqué de la part d'historiens et de pédagogues pour la vie scolaire fribourgeoise. Cependant, si cette question a été dans l'historiographie fribourgeoise génératrice d'assez nombreux ouvrages, aucun n'a été consacré à l'école fribourgeoise à l'époque de la Régénération, exception faite de la partie allemande². Seuls deux articles, de Louis Sudan³ et de Paul Aebischer⁴, abordent, dans le cadre de cette période, quelques aspects de la vie des écoles. Ainsi, la Régénération conserve du point de vue

*Cet article est le résumé d'un mémoire de licence intitulé: *L'école fribourgeoise à l'époque de la Régénération, 1830 - 1847*. Fribourg, 1983, 307 p. (dactyl.).

¹DAGUET, Alexandre: *Rapport sur l'Ecole cantonale de Fribourg, lors de la clôture des cours le premier août 1851*, p. 3. Il cite ici H. Zschokke.

²SCHERWEY, Johann: *Die Schule im alten deutschen Bezirk des Kantons Freiburg von den Anfängen bis zum Jahre 1848*. Diss. Phil. Freiburg, 1943, XII, 171 S.

³SUDAN, Louis: «L'Ecole fribourgeoise sous le Régime libéral de 1831». In: *AF* (19), 1931, p. 39-72.

⁴AEBISCHER, Paul: «L'Ecole normale à Fribourg et Hauterive avant le Sonderbund». In: *NEF* (63), 1930, p. 233-252.

scolaire un caractère relativement méconnu qu'il semblait intéressant d'approfondir en raison du regain d'attention suscité par les questions touchant à l'école et des nouvelles perspectives de recherche ouvertes par des historiens tels que François Furet et Jacques Ozouf⁵.

Sans prétendre traiter de façon exhaustive tous les problèmes relatifs à l'instruction publique durant la Régénération, notre étude vise tout d'abord à définir l'attitude des libéraux face aux questions scolaires au début du nouveau régime instauré par la Révolution du 2 décembre 1830, puis, après un examen de l'état des écoles, à déterminer quelle fut leur action concrète à travers deux éléments révélateurs : la loi scolaire de 1834 et la création de l'Ecole moyenne. En second lieu, nous nous proposons d'examiner les conséquences de l'influence libérale ainsi que l'attitude des conservateurs face à l'instruction publique à partir du changement de majorité jusqu'en 1847.

I. LES LIBÉRAUX FACE À LA QUESTION SCOLAIRE

C'est une difficulté constante que de définir le libéralisme : conjonction d'une philosophie et d'une pratique, il repose sur un concept central : l'idée de progrès. Son schéma ne consiste pas à poser que la liberté équivaut à une félicité inévitable, mais que la liberté implique un accroissement de la valeur individuelle, donc un rendement social meilleur. Le libéralisme considère que tout doit se faire par l'action individuelle jusqu'à l'individu lui-même, envisagé comme fin et moyen de tout progrès social : il va donc de soi que celui-ci dépend de l'instrument dont il use, d'où le rôle primordial que la pensée libérale a toujours reconnu à l'éducation des hommes.

En Suisse, où la Régénération avait un caractère plus particulièrement politique et social, cet aspect du libéralisme allait être central. Considérant que l'éducation est pour l'homme le moyen de concevoir l'harmonie finale de ses intérêts, les libéraux firent souvent de l'éducation la pierre angulaire de la rénovation sociale.

A. LE RÔLE DE LA SOCIÉTÉ D'UTILITÉ PUBLIQUE

Le mouvement libéral s'était déjà manifesté en Suisse avant les sanglantes journées parisiennes, mais elles lui donnèrent une impulsion vigoureuse et décisive. A Fribourg, une des manifestations de cet élan fut la fondation d'une section cantonale de la Société suisse d'utilité publique, au cours du mois de novembre 1830. Comptant au départ vingt-sept membres, elle se fixa trois buts principaux : l'accrois-

⁵Ces deux historiens ont pratiqué une réorientation des thématiques relatives aux questions scolaires dans un ouvrage qu'ils ont écrit en commun: FURET, F.; OZOUF, J.: *Lire et écrire. L'alphanumerisation des Français de Calvin à Jules Ferry*. Paris, Ed. de Minuit, 1977, 2 vol.

gement de l'industrie, le soulagement des pauvres et surtout l'amélioration de l'enseignement primaire. Ses principaux animateurs furent François Kuenlin, André Castella, Joseph Pasquier et Nicolas Chappuis, le principal collaborateur du Père Girard au temps de la splendeur de son école. Le *Journal du Canton de Fribourg*, qui venait d'être créé, se fit largement l'écho du point de vue de la nouvelle société en publiant un nombre important d'articles de Joseph Pasquier visant à influencer la Constituante et dont voici un extrait révélateur :

« L'instruction publique, première sollicitude de tout gouvernement éclairé et fondé sur les intérêts du peuple, sera réglée par une loi en harmonie avec le principe de la souveraineté nationale... »

... Ce seul article, franchement exécuté, atteindrait plus facilement le but de notre glorieuse régénération, que tous les décrets émanés des autorités les plus libérales. Tout l'avenir de nos paisibles contrées dépend de son adoption. Quel peut être sans cette garantie le degré de participation du pays dans les affaires publiques ?

... Nous devons à l'état d'ignorance et d'abrutissement où nous nous trouvâmes en 1798 de n'avoir pu briser alors nos chaînes, et d'être retombés sous cette domination qui nous exploitait depuis deux siècles. Notre salut, à cette époque de désastreuse mémoire, dépendait de la réforme de l'instruction publique; aujourd'hui la grande question de notre résurrection politique est encore à ce prix »⁶.

Joseph Pasquier, dans de nombreux autres articles, réaffirma ce point de vue qui ne laissa pas indifférent le nouveau Conseil d'éducation dont le rôle allait être central.

B. LE NOUVEAU CONSEIL D'ÉDUCATION

D'abord théoriques, les intentions des membres de la Société d'utilité publique prirent une tournure plus concrète avec l'établissement d'un nouveau Conseil d'éducation auquel les libéraux voulurent donner davantage de pouvoir, ce qui engendra la renaissance d'un conflit avec l'évêque.

Au temps de l'Helvétique, le ministre Stapfer avait établi dans chaque canton un Conseil d'éducation avec des commissaires ou inspecteurs d'école dans chaque district, retirant par là à l'Eglise la plus grande part de son influence sur les écoles. Supprimé à Fribourg sous la pression du clergé, au début de la Médiation, ce conseil fut rétabli par la loi du 19 février 1816 qui confiait à l'Etat la surveillance et la direction des écoles, ce qui provoqua la création par Mgr Yenni d'un système ecclésiastique de surveillance des écoles parallèle à celui de l'Etat. Cette remise sur pied du Conseil d'éducation fut réalisée sous l'influence joséphiste de patriciens libéraux tels que Jean de Montenach qui en devint président. Composé d'une majorité d'hommes de tendance libérale, le Conseil d'éducation perdit beaucoup de son

⁶ *Journal du Canton de Fribourg* du 14 janvier 1831.

influence après la votation de la loi de 1823 qui provoqua le départ du Père Girard. Par conséquent, l'évêque s'inquiéta beaucoup de voir le nouveau régime libéral renforcer la position du Conseil d'éducation; ainsi, sous l'impulsion du chanoine Aeby et des collaborateurs du *Véridique*, de nombreuses attaques furent portées contre le nouveau Conseil toujours présidé par Jean de Montenach. On peut, à titre d'exemple, citer ce qu'écrivait Charles-Louis de Haller qui exigeait pour l'évêque:

«Que toutes les écoles paroissiales, les collèges, les séminaires etc. soient placés sous sa surveillance, qu'il en nomme les maîtres et les professeurs, prescrive les objets et les méthodes d'enseignement, les livres élémentaires etc., et que par conséquent le Conseil d'éducation soit supprimé, comme une institution révolutionnaire et attentatoire à la liberté»⁷.

Le Conseil d'éducation se défendit contre ces diverses attaques et réfléchit d'autre part aux moyens qu'il pouvait utiliser afin d'améliorer la situation des écoles: tout d'abord, il insista auprès des commissions de chaque district pour qu'elles accomplissent leurs tâches de surveillance des écoles avec plus de rigueur; dans un deuxième temps, le Conseil procéda à des distributions de matériel dont beaucoup d'écoles étaient cruellement démunies et il réintroduisit l'enseignement mutuel; enfin, afin d'uniformiser les manuels utilisés, le Conseil imposa dans chaque école l'usage de la grammaire de Nicolas Chappuis qui venait d'être nommé membre du Conseil. Cette dernière mesure accrut considérablement les tensions entre les autorités ecclésiastiques et le Conseil d'éducation. En effet, l'évêque et les collaborateurs du *Véridique*, qui voyaient dans l'école avant tout un moyen de former des chrétiens, perçurent ce livre scolaire comme la manifestation de la volonté du Conseil d'éducation de former des «raisonneurs», si bien que Mgr Yenni, qui de plus exigeait le contrôle des livres scolaires et le placet pour les instituteurs, interdit, en janvier 1832, l'usage de cette grammaire, ce qui provoqua des débats animés dans la presse, où *Le Véridique* se réjouit d'avoir

«mis le nez dans cette boîte de Pandore libérale et d'en avoir chassé jusqu'à l'espérance»⁸.

II. L'ÉTAT DES ÉCOLES

L'attitude des autorités ecclésiastiques dans le conflit engendré par la grammaire Chappuis eut pour conséquence de passablement discréditer aux yeux de la population l'action du Conseil d'éducation, qui n'abandonna pas pour autant sa volonté de réforme: son idée était d'établir une nouvelle loi sur l'instruction primaire, mais, avant d'entreprendre cette importante démarche, il tenait à mieux connaître l'état des écoles: à cette fin, il fit visiter un certain nombre d'écoles par Nicolas

⁷ *Le Véridique* du 1^{er} février 1831.

⁸ *Ibid.*, du 21 février 1832.

Chappuis, puis il nomma le premier véritable inspecteur des écoles primaires en la personne de Joseph Pasquier, qui eut le futur chancelier d'Etat et conseiller national Christoph Marro comme collaborateur pour la partie allemande du canton. Le Conseil d'éducation obtint également des renseignements grâce aux commissions de district et aussi grâce aux instituteurs convoqués à l'Ecole normale qui fut rétablie en 1833. De ces diverses observations le Conseil d'éducation retira, comme nous allons le voir, une meilleure connaissance du réseau scolaire fribourgeois, de la situation matérielle des écoles, du niveau des écoles et de leur fréquentation, ainsi qu'une meilleure compréhension de la situation des instituteurs.

A. LA DENSITÉ DU RÉSEAU SCOLAIRE

Afin de compléter le réseau scolaire, la République helvétique avait décidé, par un arrêté du 4 décembre 1800, d'établir une école dans chaque commune⁹. Quoique partant d'une intention louable, cette mesure n'eut pas les conséquences bénéfiques espérées: entraînant la prolifération des instituteurs, elle provoqua une division des fonds destinés aux écoles primaires, ce qui produisit souvent un effet négatif¹⁰.

Les difficultés financières qu'impliquait la création d'une école firent que beaucoup de communes restèrent fidèles à l'école paroissiale, qui redevint également dans la loi la base du système scolaire fribourgeois. Le Conseil d'éducation, sous la Restauration, n'encouragea que modérément la création de nouvelles écoles dans la mesure où cela entraînait souvent une détérioration de la situation des instituteurs; cependant, le nombre des écoles, à la veille de la Régénération, était respectable, puisqu'il s'élevait à 224¹¹. Ce nombre était toutefois quelque peu trompeur, car une ville où existaient quatre «classes» était considérée comme possédant quatre «écoles»; de plus, cela ne signifiait pas qu'il y avait pour chaque école un instituteur. En effet, plusieurs écoles étaient desservies par le même instituteur qui se déplaçait d'une commune à l'autre; ainsi, l'école n'avait souvent lieu que le matin ou l'après-midi; cela était dû au manque d'enseignants par rapport au nombre de classes: on comptait, en 1827-1828, 199 instituteurs et 14 institutrices¹². Cependant, comme l'illustre la carte I, dans la plupart des communes et paroisses, contrairement aux prescriptions légales, les enfants ne fréquentaient l'école qu'une fois par jour même si l'instituteur n'avait pas besoin de se déplacer dans une autre commune. Dans ces cas-là, c'était l'exiguïté des locaux qui obligeait souvent à recourir à la séparation de l'école entre «petits» et «grands». (Plus tard, on séparera les élèves entre

⁹Voir: DE VAUD, Eugène: *L'Ecole primaire fribourgeoise sous la République helvétique*, p. 50-52.

¹⁰Voir: SUDAN, Louis: *L'Ecole primaire fribourgeoise sous la Restauration*, p. 146.

¹¹Archives de l'Etat de Fribourg (AEF): Cor. du Conseil d'Education (CdE), DIP II, 2, I, p. 1. Rapport au CE du 25 janvier 1829.

¹²AEF: Etat des écoles & Statistiques, DIP VI, 2.

filles et garçons.) Mais parfois, seule la négligence expliquait l'absence d'école l'après-midi.

On constate que c'était surtout les communes situées aux frontières du canton qui faisaient se tenir l'école deux fois par jour. Cela s'explique sans doute par les fonds particuliers dont pouvaient profiter ces communes afin d'y limiter l'influence des cantons protestants dont elles étaient limitrophes.

B. LA SITUATION MATÉRIELLE DES ÉCOLES

Les dépenses du Conseil d'éducation en faveur des écoles étaient, comme le montre le graphique I, très limitées. Cela signifiait donc que les paroisses ou les communes devaient supporter la quasi-totalité des dépenses occasionnées par l'enseignement primaire. Ces dépenses étaient constituées par la construction ou l'achat d'une maison d'école et son entretien, ainsi que par le salaire qu'il fallait fournir au «régent», à quoi s'ajoutait une partie du matériel.

La loi prévoyait que les charges financières dues à l'instruction pouvaient être assurées grâce:

- 1) à des fondations, à des dons, à des legs
- 2) aux biens communaux
- 3) à une imposition des pères de famille selon le nombre de leurs enfants
- 4) aux biens de l'administration des pauvres
- 5) à une cotisation générale touchant tous les propriétaires célibataires ou mariés¹³.

La diversité de ces sources potentielles laisse apparaître la grande variété de situations que l'on pouvait rencontrer. Comme les communes bénéficiant de fonds particuliers destinés aux écoles n'étaient pas très nombreuses (il s'agissait surtout des chefs-lieux), il fallait dans la plupart des cas recourir à une «taille forcée». Ainsi, l'école n'était pas gratuite et il n'était pas toujours facile de faire s'acquitter les parents d'une contribution en faveur de l'instruction, ce qui avait pour conséquence de créer de nombreuses difficultés, notamment en ce qui concernait les locaux.

Si, au début de la Régénération, l'école pouvait se tenir chaque jour dans la plupart des communes, cela ne signifiait pas la possession par les communes d'un local destiné expressément à cet effet. Il existait encore des paroisses ou des communes où, comme à Villarlod¹⁴, l'école se déplaçait de maison en maison. Dans de nombreux autres cas, l'école avait lieu dans la maison du syndic ou dans une salle de la cure. Souvent, le mode de financement de l'école déterminait sa localisation, comme le relevait l'inspecteur Marro:

¹³ *Bulletin des lois*, X, p. 28. Décret du 4.6.1823.

¹⁴ AEF: Etat des écoles & Statistiques, DIP VI, 6, Farvagny, 1833-1834.

«On a dans le temps accordé à diverses localités des droits de pintes pour bâtir une école et payer un régent, et, sans redouter les inconvénients d'une pareille combinaison, on a permis qu'Apollon et Bacchus eussent leurs autels sous ce même toit»¹⁵.

Cette situation fréquente avait, selon lui, comme à Bösingen, des effets néfastes pour l'école:

«Les fêtes et dédicaces elle est consacrée à Bacchus. En un mot la pinte est le principal et l'école l'accessoire. On pourrait y remédier»¹⁶.

Dans de nombreux cas, la salle louée par la commune ne servait pas seulement d'école, mais aussi de logement pour l'instituteur et sa famille. Cet inconvénient contribuait encore à en accentuer un autre, celui de l'exiguïté de ces salles: l'augmentation de la population avait tôt fait de transformer un local convenable en un endroit peu propice à favoriser le développement de l'instruction. L'exemple de Cormondes, cité par Nicolas Chappuis, était loin d'être une exception:

«Ils sont au nombre de 130, 69 garçons et 61 filles dans une salle sombre, basse, humide, de 30 pieds en longueur sur 12 en largeur, qui par conséquent peut contenir 72 enfants, en comptant 5 pieds carrés par enfant.

...Et cependant, Messieurs, il est vraiment surprenant que le régent parvienne à apprendre à lire et à écrire à un nombre assez considérable d'enfants dans une salle où les élèves sont tellement serrés que, pour l'écriture, plusieurs doivent quitter les bancs pour aller écrire, accroupis sur le fourneau»¹⁷.

De telles situations, outre des défauts évidents, avaient l'inconvénient d'empêcher la plupart des instituteurs d'appliquer la méthode qu'on leur avait enseignée à l'école normale. Pour cette raison et aussi pour lutter contre l'insalubrité et le délabrement des locaux, le nouveau Conseil d'éducation invita de nombreuses communes à réparer leur école ou à en construire une nouvelle.

Les difficultés de financement avaient également pour conséquence de graves carences au niveau du matériel scolaire. Les livres n'étaient pas uniformisés et restaient peu nombreux, situation que n'avait pas contribué à améliorer l'interdiction de la grammaire Chappuis. Malgré la distribution par le Conseil d'éducation de tableaux de lecture, d'éléments de calcul, de modèles d'écriture, de caractères mobiles ainsi que de tableaux de conjugaison, les élèves de nombreuses communes pauvres demeuraient privés d'éléments indispensables, comme l'illustre l'exemple de Rueyres-Saint-Laurent:

«A Rueyres, la généralité des parents est pauvre, les enfants n'ont ni livres ni papier, on fait comme l'on peut avec un grand nombre»¹⁸.

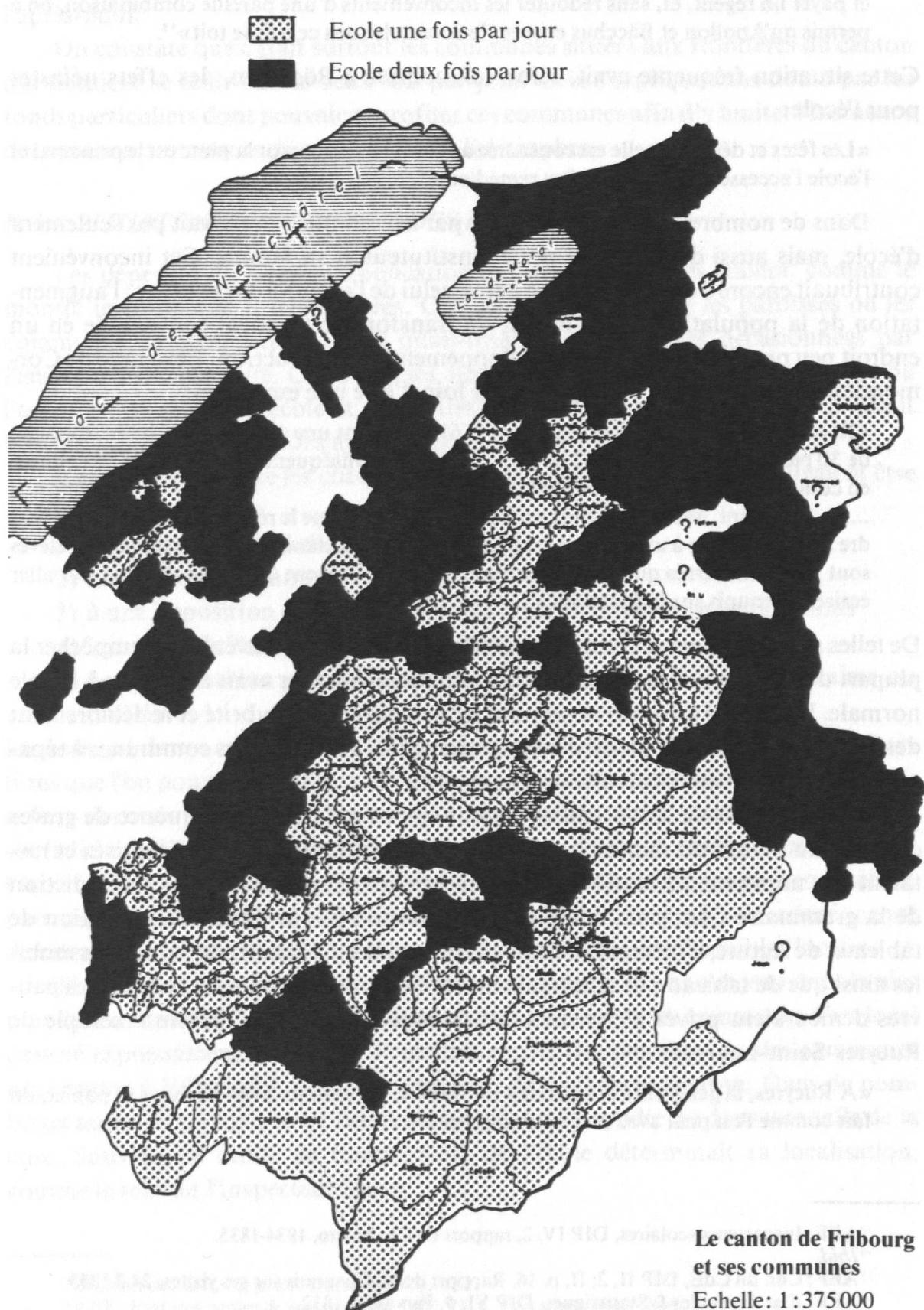
¹⁵ AEF: Inspecteurs scolaires, DIP IV, 2, rapport de Ch. Marro, 1834-1835.

¹⁶ Ibid.

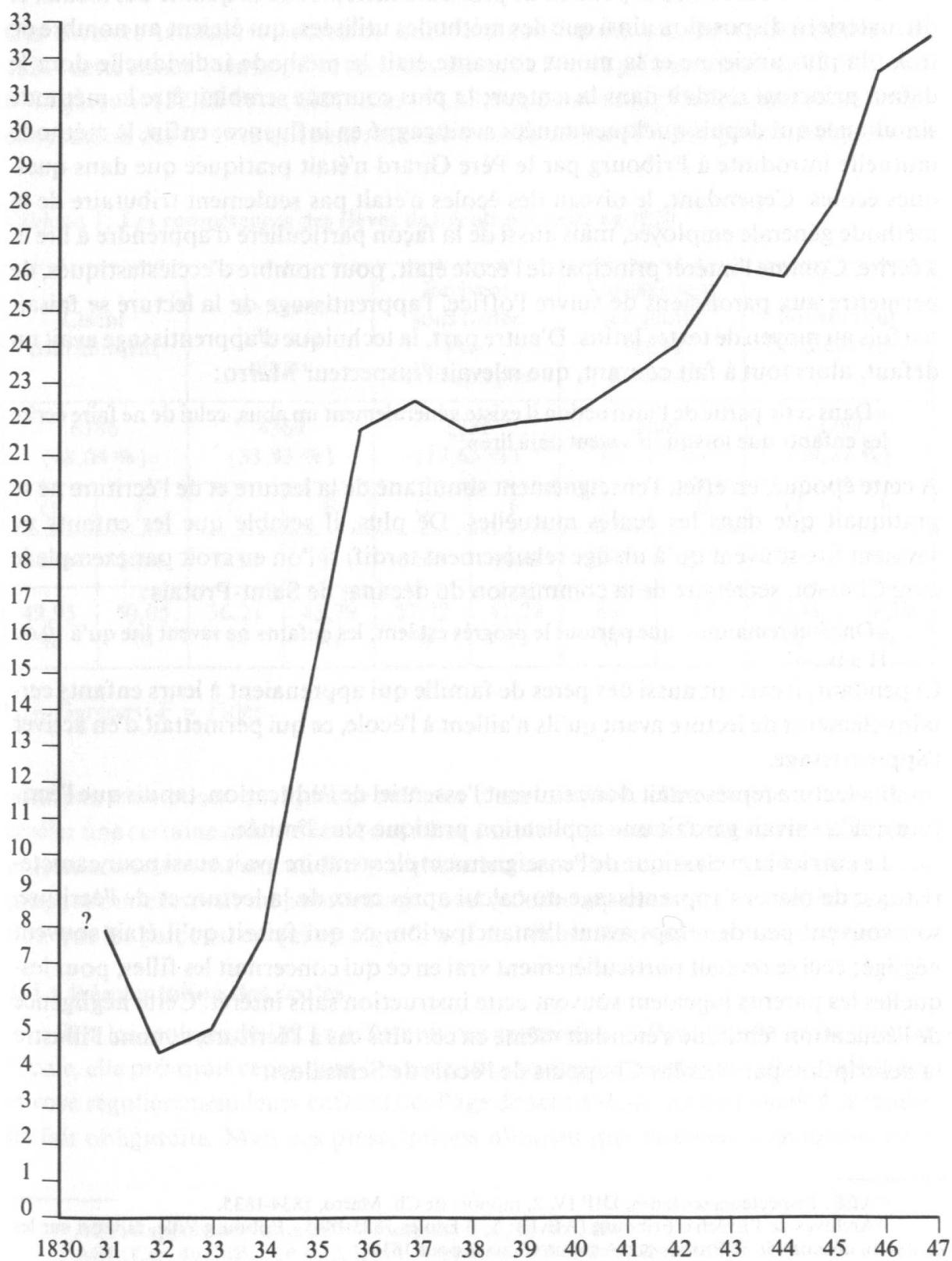
¹⁷ AEF: Cor. du CdE, DIP II, 2, II, p. 16. Rapport de N. Chappuis sur ses visites, 24.2.1833.

¹⁸ AEF: Etat des écoles & Statistiques, DIP VI, 5, Farvagny, 1832.

Carte I: Fréquence journalière de l'école en 1827 - 1828



**Graphique I: Evolution des dépenses du Conseil d'éducation de 1831 à 1847
(en milliers de francs)**



C. LE NIVEAU ET LA FRÉQUENTATION DES ÉCOLES

1. Le niveau des écoles

Le niveau des écoles dépendait de plusieurs facteurs : de la qualité des locaux et du matériel à disposition ainsi que des méthodes utilisées, qui étaient au nombre de trois : la plus ancienne et la moins courante était la méthode individuelle dont le défaut principal résidait dans la lenteur ; la plus courante semblait être la méthode simultanée qui depuis quelques années avait gagné en influence ; enfin, la méthode mutuelle introduite à Fribourg par le Père Girard n'était pratiquée que dans quelques écoles. Cependant, le niveau des écoles n'était pas seulement tributaire de la méthode générale employée, mais aussi de la façon particulière d'apprendre à lire et à écrire. Comme l'intérêt principal de l'école était, pour nombre d'ecclésiastiques, de permettre aux paroissiens de suivre l'office, l'apprentissage de la lecture se faisait parfois au moyen de textes latins. D'autre part, la technique d'apprentissage avait un défaut, alors tout à fait courant, que relevait l'inspecteur Marro :

«Dans cette partie de l'instruction il existe généralement un abus, celui de ne faire écrire les enfants que lorsqu'ils savent déjà lire»¹⁹.

A cette époque, en effet, l'enseignement simultané de la lecture et de l'écriture ne se pratiquait que dans les écoles mutuelles. De plus, il semble que les enfants ne savaient lire souvent qu'à un âge relativement tardif, si l'on en croit par exemple le curé Chassot, secrétaire de la commission du décanat de Saint-Protais :

«On peut remarquer que partout le progrès est lent, les enfants ne savent lire qu'à 10 ou 11 ans...»²⁰.

Cependant, il existait aussi des pères de famille qui apprenaient à leurs enfants certains éléments de lecture avant qu'ils n'aillent à l'école, ce qui permettait d'en activer l'apprentissage.

La lecture représentait donc souvent l'essentiel de l'éducation, tandis que l'écriture qui la suivait gardait une application pratique plus limitée.

Le curriculum classique de l'enseignement élémentaire avait aussi pour caractéristique de placer l'apprentissage du calcul après ceux de la lecture et de l'écriture, soit souvent peu de temps avant l'émancipation, ce qui faisait qu'il était souvent négligé ; ceci se révélait particulièrement vrai en ce qui concernait les filles, pour lesquelles les parents jugeaient souvent cette instruction sans intérêt. Cette négligence de l'éducation féminine s'étendait même en certains cas à l'écriture, comme l'illustre la description par Nicolas Chappuis de l'école de Semsales :

¹⁹AEF: Inspecteurs scolaires, DIP IV, 2, rapport de Ch. Marro, 1834-1835.

²⁰Archives de l'Evêché, Fribourg (AEvF): V, 6 Ecoles 1825-1845 - Fribourg-Ville, rapport sur les écoles du décanat de St-Protais par Antoine Chassot pour 1832.

«Dans le calcul les élèves sont faibles et surtout les filles que le régent paraît un peu négliger...

...il y a peu de filles qui portent du papier avec elles, les parents prétendent qu'elles ne doivent pas apprendre à écrire»²¹.

Ces diverses tendances semblent d'ailleurs confirmées par les «statistiques» de 1828: cette année-là le nombre total des élèves de l'école primaire était de 12 875, soit 6774 garçons (52,62 %) et 6101 filles (47,38 %); on avait jugé les compétences de ces élèves selon des critères qui sont résumés dans le tableau I²². Si ces «statistiques» ne

Tableau I: Les compétences des élèves de l'école primaire en 1828

Lisent couramment		Ecrivent bien à la plume		Ecrivent sous dictée avec orthographe		Connaissent les quatre règles du calcul		Savent tout le catéchisme	
6186 (48,04 %)		4369 (33,93 %)		2531 (19,65 %)		2208 (17,15 %)		3763 (29,22 %)	
G	F	G	F	G	F	G	F	G	F
3090	3096	2456	1913	1461	1070	1391	817	1897	1866
49,95 %	50,05 %	56,21 %	43,79 %	57,72 %	42,28 %	63 %	37 %	50,41 %	49,59 %

G = Garçons; F = Filles

vont pas sans poser quelques problèmes d'exploitation, elles semblent cependant révéler une certaine mise à l'écart des filles dans les domaines de l'écriture, de l'orthographe et surtout du calcul. Il n'y a que la lecture et le catéchisme où les filles sont, proportionnellement au pourcentage total qu'elles représentent, en meilleure position que les garçons, ce qui est significatif de l'éducation qui leur était dispensée.

2. La fréquentation des écoles

Si la loi scolaire de 1823 n'affirmait pas expressément l'obligation de fréquenter l'école, elle prévoyait cependant des sanctions contre les parents qui n'y auraient pas envoyé régulièrement leurs enfants dès l'âge de sept ans, ce qui équivalait à la rendre de fait obligatoire. Mais ces prescriptions n'étaient que rarement appliquées dans

²¹AEF: Rapport des visites de N. Chappuis, 1832, non classé.

²²AEF: Cor. du CdE, DIP II, 2, I, p. 1. Rapport au CE du 25.1.1829.

leur intégralité, si bien que l'absentéisme était un des principaux maux dont souffrait l'école à cette époque.

Ce phénomène n'avait pas dans tous les districts la même importance, mais partout il constituait une entrave grave au bon fonctionnement de l'école, comme l'illustre un exemple courant et particulièrement significatif, celui de Bösingen: en 1828, cette école composée de 64 garçons et de 49 filles totalisait 4729 absences illégitimes pour les garçons et 4029 pour les filles; d'autre part, le rapport signalait encore que dix enfants n'avaient jamais paru à l'école²³. Si ces chiffres paraissent impressionnantes, ils doivent cependant être nuancés. Il faut dire en effet que souvent les absences étaient le fait d'un nombre limité d'enfants et que des fréquences élevées d'absences se rencontraient surtout chez les enfants qui allaient bientôt être émancipés. Le phénomène n'en demeurait pas moins grave cependant. Il fallait y voir tout d'abord pour cause une question de mentalité: le développement très important du réseau scolaire intervenu depuis l'Helvétique était ressenti souvent plus comme une imposition que comme un apport souhaité. Il existait en effet souvent une discordance entre le rythme de la vie scolaire et celui de l'existence d'un pourcentage important de la population qui de plus ne pouvait fréquemment pas attribuer à l'école d'utilité concrète.

L'attitude du clergé pouvait également parfois constituer une cause d'absentéisme: les autorités libérales adressaient souvent aux curés le reproche de ne favoriser que l'instruction religieuse et de ne pas inciter les enfants à suivre avec assiduité les autres branches, par crainte de faire sortir le peuple de la sphère qui lui était assignée.

Dans l'explication de l'absentéisme, les inégalités géographiques entre régions jouaient un rôle certain. Dans cette optique, le district allemand apparaissait particulièrement désavantage par rapport aux autres arrondissements. Il s'agissait en effet d'un district physiquement divisé et composé de communes très vastes qui de plus étaient caractérisées par un habitat dispersé. Les élèves étaient donc obligés de parcourir des distances très importantes, situation d'autant plus pénible que les chemins étaient de mauvaise qualité, surtout en hiver, saison de « forte » fréquentation.

Parmi les différentes causes de l'absentéisme, le travail des enfants paraît avoir été la plus importante: il touchait toutes les parties du canton et se manifestait sous diverses formes. Une des plus courantes était la mendicité pratiquée par les enfants d'assistés ou de parents qui se déplaçaient d'un village à l'autre. Dans le reste de la population, le travail des enfants était aussi souvent jugé plus important que la fréquentation de l'école, comme l'illustre la réponse d'habitants de Wünnewil à qui le préfet avait fait des remontrances:

²³ AEF: Etat des écoles & Statistiques, DIP VI, 2, Fribourg, 1828.

«Plusieurs osèrent me répondre que cette instruction n'était point nécessaire, que les enfants devaient travailler et ne pouvaient perdre leur temps en classe, je les ai punis; sont-ils corrigés? Je l'ignore»²⁴.

Le travail des enfants consistait essentiellement en une aide dans les travaux agricoles, encore que, selon les régions, il pût revêtir certaines formes particulières, comme en Gruyère où existaient des activités spécifiques:

«Le tressage de la paille et nombre d'enfants, que l'on envoie en montagne, sont en grande partie cause de ces absences si fréquentes»²⁵.

Le temps réservé à l'école était donc passablement limité, d'autant plus que sur d'autres points la loi n'était que partiellement appliquée: les émancipations avaient lieu très souvent avant l'âge de quatorze ans et les écoles de répétition que les élèves émancipés auraient dû suivre une fois par semaine n'existaient pratiquement nulle part.

Si, comme nous l'avons vu, les entraves au bon fonctionnement de l'école ne manquaient pas, elles variaient cependant selon les districts quant à leur nature et à leur intensité, comme le relèvent les rapports officiels, qui cependant ne permettent pas de vraiment situer l'état respectif de chaque arrondissement; c'est pourquoi, il nous a semblé judicieux de recourir à un indice de classification plus objectif: le taux de scolarisation (nombre d'enfants scolarisés pour 1000 habitants).

Inscription à l'école ne signifie évidemment pas présence effective; cependant, même s'il n'est pas parfait, cet indicateur est précieux en l'absence de toute autre information statistique, et il a d'autre part l'avantage, comme le relèvent F. Furet et J. Ozouf, d'être en corrélation assez exacte avec le niveau d'alphabétisation²⁶. De plus, la tendance qu'il traduit est la même que celle qu'indiquerait un calcul du taux de scolarisation par rapport à la population scolarisable.

Le taux de scolarisation, qui est indiqué pour chaque district dans le tableau II²⁷, permet d'établir une hiérarchie entre les districts qui laisse apparaître tout d'abord la façon très nette dont Morat, en raison de sa situation particulière, se détache des autres districts. Cependant, Châtel et Corbières figurent aussi en bonne place, les autres districts se répartissant de façon assez homogène autour de la moyenne, à l'exception du district allemand qui se trouvait dans la situation la plus précaire.

²⁴ AEF: DIP Préfecture de la Singine 1835-1871, lettre du préfet Montenach au CdE, du 1.11.1835.

²⁵ AEF: Etat des écoles & Statistiques, DIP VI, 5, Corbières, 1832.

²⁶ FURET, F.; OZOUF, J.: *op. cit.*, vol. 1, p. 280.

²⁷ Les chiffres relatifs à la population sont basés sur le recensement de 1831; ceux relatifs au nombre des élèves proviennent de *L'Emulation*, 1843, p. 50-51. Pour le district français de Fribourg, la ville de Fribourg n'a pas été prise en considération, le nombre des élèves n'étant pas connu avec exactitude en raison de la présence de plusieurs écoles privées et du recours à des précepteurs.

Tableau II: Taux de scolarisation en 1831

DISTRICT	POPULATION EN 1831	NOMBRE D'ÉLÈVES EN 1831	NOMBRE D'ÉLÈVES POUR 1000 HABITANTS
1. Morat	8331	1837	220,50
2. Châtel	4012	799	199,15
3. Corbières	2077	384	184,88
4. Surpierre	1986	337	169,68
5. Dompierre	4242	692	163,13
6. Bulle	6393	1036	162,05
7. Romont	5598	884	157,91
8. Rue	4947	768	155,24
9. Farvagny	3854	589	152,82
10. Gruyères	5264	794	150,83
11. Fribourg (fr.)	10644	1589	149,28
12. Estavayer	5665	843	148,80
13. Fribourg (all.)	15272	1996	130,69
CANTON	78285	12548	160,28

Les différences que l'on constate entre les divers arrondissements semblent devoir s'expliquer moins par le fait que certains enfants ne fréquentaient pas du tout l'école que par la variation de l'âge de l'émancipation. En effet, dans certains districts, l'émancipation intervenait bien plus tôt que dans d'autres; ce phénomène touchait d'abord les filles, ce qui explique d'ailleurs la présence d'un nombre supérieur de garçons. S'il explique les variations, ce phénomène n'en est pas moins le révélateur, pour les régions du canton, d'un intérêt disparate pour l'instruction.

Cependant, si l'on compare la situation de Fribourg avec celle de la France à la même époque, on constate une supériorité évidente de Fribourg au niveau du taux de scolarisation. En effet, une étude de ce taux, réalisée pour l'année 1837²⁸, révèle que seule la partie extrême-est de la France se signalait par des taux supérieurs à 130% (tout le reste se situant largement en dessous), alors que pour le canton de Fribourg la moyenne était supérieure à 160%. On ne s'étonnera pas dès lors, malgré la situation moins favorable du district allemand, de la déclaration de l'inspecteur Marro:

«Quel que soit l'état des écoles du district allemand, il est consolant de voir que dans toute commune populeuse il y a une école et que tout enfant peut, avec de la bonne volonté, apprendre à lire, à écrire et calculer»²⁹.

²⁸FURET, F.; OZOUF, J.: *op. cit.*, vol. 1, p. 282-283 et 310.

²⁹AEF: Inspecteurs scolaires, DIP IV, 2, rapport de Ch. Marro, 1834-1835.

3. La situation des instituteurs

Le choix du métier d'instituteur, au début de la Régénération, ne paraissait guère positif. L'intérêt intellectuel était faible, et l'intérêt financier était moindre encore. Il s'agissait, en principe, d'une fonction occupée par des personnes qui ne pouvaient se destiner à un autre métier. C'est bien ainsi que Joseph Pasquier décrivait l'état d'instituteur :

«Un ingrat asile où se sont réfugiés ceux que la société déshérita... l'extrême ressource de ceux que poursuit une cruelle nécessité et qu'un préjugé dégradant ravale presque à la condition des gens de peine»³⁰.

Ainsi, on rencontrait tout d'abord des instituteurs issus du milieu agricole qui, tout en continuant le travail des champs, tiraient de l'enseignement un revenu annexe; plus couramment, il s'agissait de personnes qui pour des questions d'héritage avaient dû renoncer à l'agriculture.

Un deuxième type était constitué par ceux dont ce métier représentait l'unique refuge. A une époque où le travail physique était pratiquement l'unique ressource, bon nombre d'estropiés ne trouvaient leur salut que dans la profession d'instituteur. Ainsi, on ne compte pas le nombre des «régents» ne pouvant se déplacer à Fribourg pour l'examen trimestriel en raison d'infirmités diverses.

Parmi tous ces «régents» privés souvent d'un bras ou d'une jambe, on comptait un nombre important d'anciens militaires. Parmi ceux-ci, une proportion notable de ceux qui n'étaient pas handicapés se destinaient aussi à l'état d'instituteur.

Un quatrième type était constitué par ceux pour qui l'emploi d'instituteur signifiait une possibilité de «reconversion». Ce phénomène touchait un nombre important de ceux qui renonçaient à l'état ecclésiastique. Si pour certains l'enseignement représentait une solution temporaire, pour la plupart il constituait une solution définitive.

Un dernier type que l'on rencontrait assez couramment était celui du fils de l'instituteur qui poursuivait l'activité de son père. Mais dans ce cas-là, comme dans les autres, la formation des instituteurs restait très sommaire. La responsabilité du faible niveau du corps enseignant pouvait dans bien des cas être imputée aux autorités locales: les communes et les paroisses, lors de la nomination d'un instituteur, ne choisissaient que très rarement celui que l'examen avait désigné comme le plus capable, et leur choix se portait presque invariablement sur le plus faible, ce qui leur permettait de lui accorder un salaire nettement inférieur à ce que prévoyait la loi. Les autorités religieuses, quant à elles, ne favorisaient souvent pas non plus l'amélioration du niveau des instituteurs. Le principal critère des curés pour apprécier la qualité d'un instituteur résidait dans ses facultés de bien enseigner le catéchisme, les

³⁰ *Journal du Canton de Fribourg* du 13 mai 1831. Extrait d'un mémoire de J. Pasquier.

autres branches étant jugées secondaires, comme l'illustre le jugement assez représentatif du doyen Bielmann sur le régent de Rueyres-les-Prés:

«Joseph Gautier de Rueyres est régent de cette paroisse. Il est faible, mais bon chrétien. Son école faible pareillement, premièrement parce qu'elle ne se compose que de 18 enfants; en second lieu parce que ces 18 enfants ne sont pas des docteurs, cependant quelques-uns savent un peu lire et écrire; ce qu'il y a de bien dans cette école, c'est que les élèves répondent assez bien aux questions sur le catéchisme. Le régent Gautier est breveté et de conduite exemplaire»³¹.

Selon la loi, le salaire d'un instituteur devait se composer d'un minimum en espèces de 160 francs par an (10 louis), à quoi devaient s'ajouter un logement, un petit terrain pour la culture des légumes, ainsi que du bois pour le chauffage. En fait, comme l'indique la carte II, les instituteurs ne recevaient que rarement le minimum fixé par la loi, cela étant vrai à la fois pour le salaire en espèces et pour le salaire en nature. La grande faiblesse du traitement en espèces dans le district d'Estavayer avait pour cause un usage hérité des temps anciens et encore très souvent pratiqué, celui de la «besace». Cela consistait pour le «régent» en un passage dans les maisons du village, où il recevait le plus souvent du pain et des grains. Cet usage subsistait aussi dans le district de Dompierre, mais là, c'est surtout de l'argent que recevait l'instituteur. Quoi qu'il en soit, cette pratique était fermement condamnée par le nouveau Conseil d'éducation:

«Il y a des localités dans votre contrée, où le régent quoique non marguillier est obligé d'aller de porte en porte pour avoir son modique salaire, soit en nature soit en argent. Dans ce cas-ci, la commission d'arrondissement doit faire sentir aux conseils communaux toute l'inconvenance d'un pareil usage qui abaisse le régent au niveau du mendiant en recevant des mains de ses élèves une partie de son salaire, comme le pauvre reçoit son morceau de pain»³².

Ainsi, à l'exception des instituteurs des chefs-lieux et de quelques grandes communes, les enseignants avaient une situation financière précaire, dont s'inquiétaient certains journaux:

«Vous avez des régents à 12, à 10, à 9 louis! à côté de taupiers qui en perçoivent 15 et de gardeurs de moutons qui en retirent 20!»³³

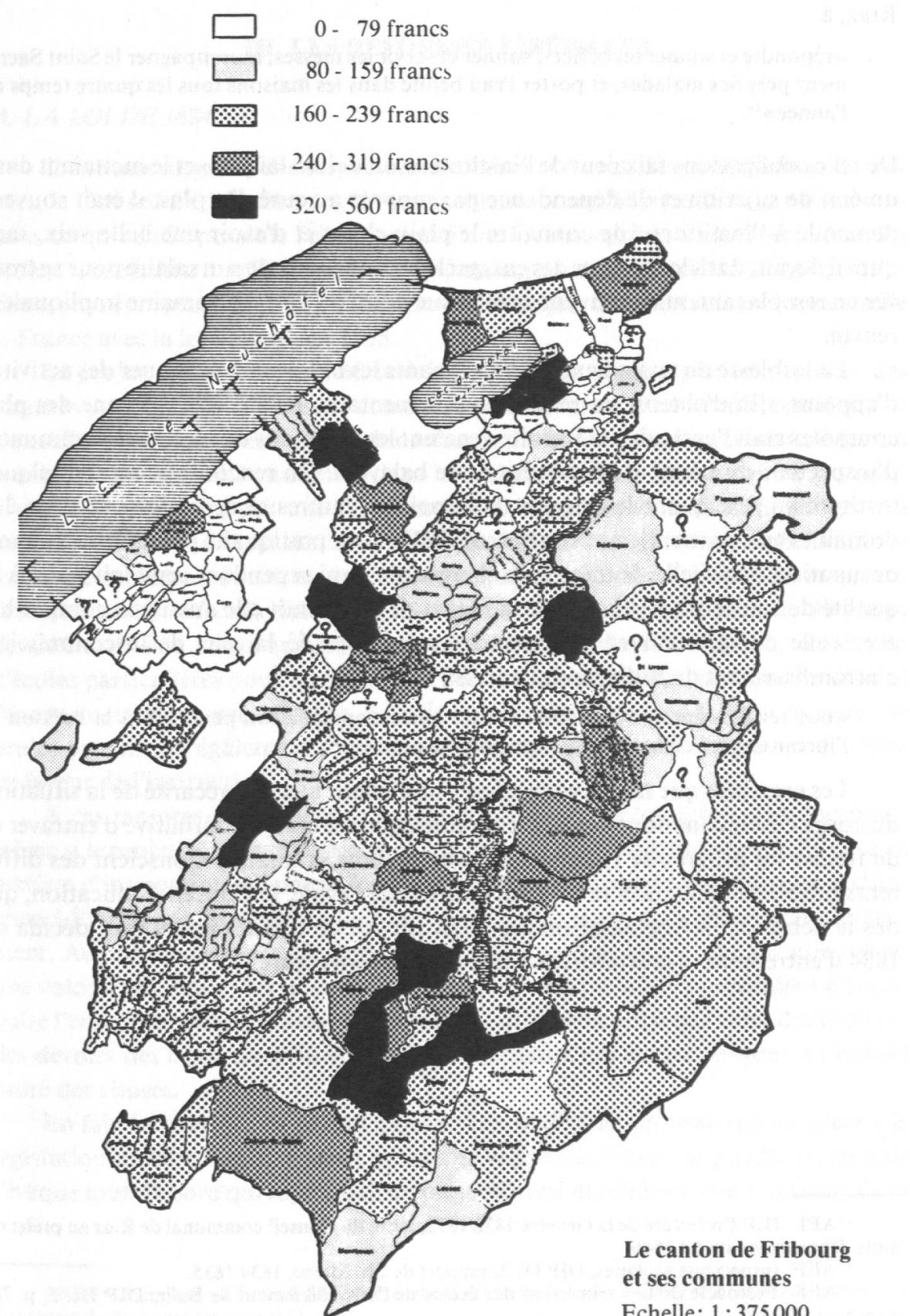
La modicité des salaires était d'autant plus dure à supporter que le rôle de l'instituteur ne se limitait pas à la seule instruction des enfants. En effet, de nombreuses autres charges lui incombaient : la principale était celle de marguillier, qui imposait

³¹ AEVF: V, 6 Ecoles 1825-1845 – Fribourg-Ville, rapport du doyen Bielmann d'Estavayer, du 3.4.1834.

³² AEF: Cor. du CdE, DIP II, 2, I, p. 96. Lettre au préfet de Dompierre, du 7.12.1832.

³³ *L'Helvétie* du 29 septembre 1840, p. 315.

Carte II: Salaire des instituteurs, en espèces, en 1827 - 1828



au «régent» la tenue des registres paroissiaux et surtout qui l'obligeait, comme à Riaz, à

«répondre et sonner les offices, sonner et servir les messes, accompagner le Saint Sacrement près des malades, et porter l'eau bénite dans les maisons tous les quatre temps de l'année»³⁴.

De telles obligations faisaient de l'instituteur un «clerc-laïque» et le mettaient dans un état de sujétion et de dépendance par rapport au curé. De plus, il était souvent demandé à l'instituteur de connaître le plain-chant et d'avoir une belle voix, sans quoi il devait, dans le meilleur des cas, prélever une partie de son salaire pour se trouver un remplaçant, mais souvent, le manque de talent dans ce domaine impliquait le renvoi.

La faiblesse du traitement des enseignants les obligeait à pratiquer des activités d'appoint afin d'obtenir un revenu complémentaire. Parmi celles-ci, une des plus courantes était l'agriculture. Ensuite venaient les fonctions de secrétaire communal, d'inspecteur du bétail, de fossoyeur et de balayeur. On rencontrait aussi quelques instituteurs pratiquant le tressage de la paille; d'autres se spécialisaient dans des domaines très particuliers: l'instituteur de Dirlaret pratiquait, parallèlement à son occupation habituelle, le métier d'aubergiste, ce qui cependant semblait nuire à la qualité de son école...³⁵ L'activité du régent de Sâles était elle aussi peu compatible avec celle d'instituteur et lui valut des remarques de la part de la commission d'arrondissement de Bulle qui lui adressa

«une remontrance en lui faisant sentir son incapacité, son penchant à la boisson et l'inconvenance de son occupation comme taupier»³⁶.

Les exemples que nous avons relevés soulignent bien la précarité de la situation du corps enseignant dont la principale conséquence était en définitive d'entraver et de freiner les progrès de l'institution scolaire dans sa totalité. Conscient des différents problèmes auxquels se trouvait confrontée l'école, le Conseil d'éducation, qui dès le début de la Régénération avait fait preuve de bonnes intentions, décida en 1834 d'entreprendre une réforme d'une certaine envergure.

³⁴ AEF: DIP Préfecture de la Gruyère 1832-1852, lettre du Conseil communal de Riaz au préfet de Bulle, Dupasquier, du 6.1.1846.

³⁵ AEF: Inspecteurs scolaires, DIP IV, 2, rapport de Ch. Marro, 1834-1835.

³⁶ AEF: Protocole de la commission des écoles de l'arrondissement de Bulle, DIP III, 5, p. 78, séance du 5.7.1842.

III. LES RÉFORMES LIBÉRALES

A. LA LOI DE 1834

Grâce aux rapports des inspecteurs scolaires et à ceux des commissions de district, le Conseil d'éducation acquit une meilleure connaissance de la situation scolaire, ce qui rendit possible l'élaboration d'une loi susceptible d'améliorer l'état des écoles. Cette initiative n'était pas fondamentalement originale si l'on songe que plusieurs pays européens avaient peu auparavant entrepris de semblables réformes, telle la France avec la loi Guizot, en 1833.

Le projet qui comprenait 68 articles³⁷ prévoyait deux types de mesures: des mesures pratiques tout d'abord, comme le renforcement du contrôle exercé par le Conseil d'éducation et les commissions d'arrondissement, ce qui se traduisait par un monopole de l'autorité cantonale dans la désignation et le renvoi des instituteurs. D'autre part, on prévoyait une amélioration du statut social de l'instituteur grâce à une augmentation de son salaire et à l'établissement d'un système empêchant tout accord secret entre les instituteurs et les communes. Le projet prévoyait également la diminution des effectifs dans les écoles: toute école comptant plus de 90 élèves devait être divisée, ce qui aurait permis, comme le désiraient les libéraux, la création d'écoles particulières pour les filles dont l'éducation était jusqu'alors, comme nous l'avons vu, quelque peu négligée. Afin de mener à bon port ces diverses mesures, le projet préconisait également une importante augmentation des dépenses de l'Etat en faveur de l'instruction.

A ces mesures pratiques s'en ajoutaient d'autres de caractère plus doctrinal: même si le projet ne prévoyait aucun changement dans les attributions de l'Eglise en matière d'instruction religieuse, les libéraux firent en sorte de soustraire les instituteurs à l'influence du clergé en leur interdisant toute autre fonction que l'enseignement. Au niveau des nouvelles branches que l'on voulait introduire, on relève aussi une volonté politique: les libéraux, en plus de la comptabilité, proposaient d'introduire l'enseignement de l'histoire suisse et fribourgeoise ainsi que celui des droits et des devoirs des citoyens, afin de garantir l'adhésion des futurs citoyens au nouvel ordre des choses.

En fait, les libéraux ne purent garantir la stabilité du nouveau régime grâce à la législation scolaire, car leur projet échoua en raison de diverses oppositions: celle de l'évêque tout d'abord qui reprochait au projet d'avoir été élaboré sans concours de sa

³⁷ AEF: Chemise du CE, du 5.5.1834. Projet concernant les écoles primaires de la partie catholique du canton de Fribourg (manuscrit).

part et dans un but hostile au clergé; l'autre opposition vint des députés conservateurs du Grand Conseil que la victoire électorale d'avril 1834 avait rendus plus hardis et qui reprirent l'argumentation de l'évêque. A ces oppositions s'ajouta la crainte de certains députés, de toutes tendances, de voir les finances et l'indépendance des communes menacées par la nouvelle loi. La conjonction de ces diverses oppositions ne laissa aucune chance au projet qui sortit totalement mutilé des débats du Grand Conseil. Les seuls éléments vraiment nouveaux qui subsistèrent furent un règlement visant à limiter les absences illégitimes, ainsi qu'une aide accordée aux communes les plus défavorisées.

L'échec des libéraux fut donc double puisque non seulement leur projet n'avait pas abouti, mais encore parce que les critiques des libéraux à l'égard des demandes de l'évêque provoquèrent un redoublement de l'hostilité du clergé à l'égard du nouveau régime.

B. L'ÉCOLE MOYENNE

L'échec du Conseil d'éducation au niveau primaire l'incita à entreprendre une réforme scolaire par le haut. A de nombreuses reprises, il avait formulé des critiques à l'encontre du Collège des jésuites : il lui reprochait essentiellement de prodiguer un enseignement coûteux et inadapté aux nécessités du temps. Le *Journal du Canton* résumait en ces termes les lacunes imputées à cet établissement et la façon de les combler :

«Tout le monde sent aujourd'hui la nécessité d'une instruction qui tienne le milieu entre l'éducation de nos collèges et l'instruction élémentaire...

Des écoles intermédiaires où l'on n'enseignera ni le grec ni le latin, où l'on ne fera point de vers, point de discours, où l'utile sera le seul but, voilà le remède aux inconvénients de l'éducation classique»³⁸.

Le désir d'introduire un enseignement intermédiaire sur le modèle des écoles primaires supérieures qu'avait créées la loi Guizot, allait se heurter à plusieurs obstacles. Le Conseil d'éducation craignait tout d'abord une opposition des jésuites au cas où une seule école de ce type aurait été établie à Fribourg. D'autre part, l'échec de l'école secondaire de Fribourg, en raison de l'opposition du chanoine Aeby, laissait présager des problèmes qu'il pourrait y avoir avec le clergé.

Ainsi, la question de la création d'écoles secondaires devint rapidement le centre des querelles politiques : les adversaires de ce projet de loi redoutaient essentiellement que ces écoles ne servent à former une élite libérale, comme le soulignait un journal conservateur :

³⁸ *Journal du Canton de Fribourg* du 18 janvier 1833.

«...là se formeraient par enchantement des hommes capables de tous les emplois ou du moins de toutes les ambitions, des hommes expéditivement instruits, profondément pré-somptueux, essentiellement ignorants, mais bien imbus des maximes de nos réformateurs, des parleurs, des maîtres d'école, des coqs de village, des syndics, des députés, des membres du cercle souverain de commerce, enfin tout ce qu'il faut pour endoctriner et régenter le peuple souverain, pour combattre le clergé, pour remplacer et même pour culbuter nos fonctionnaires publics actuels, tout ce qu'il faut pour décatholiciser et troubler tout le pays»³⁹.

Les libéraux se défendirent face à de telles accusations en affirmant n'avoir que des préoccupations économiques et, comme le disait le conseiller d'Etat Chevalley, ne vouloir simplement qu'établir

«de bonnes écoles secondaires, qui mettent le peuple à même de ne plus être tributaire de l'industrie de ses voisins, et de se créer de meilleures ressources que le service militaire et l'état de domestique»⁴⁰.

Après plusieurs présentations devant le Grand Conseil, une loi fut adoptée de justesse en juin 1835 grâce à la voix de l'avoyer Joseph de Diesbach⁴¹: elle prévoyait la création d'une Ecole moyenne centrale à Fribourg où l'accent était particulièrement mis sur l'enseignement des branches techniques. On confia la direction de l'école à un Français, Louis Prat, ancien élève de l'Ecole polytechnique de Paris. L'accès à cette école était favorisé par l'existence de quarante bourses de cent francs distribuées chaque année. (L'idée des bourses n'était pas venue des libéraux, mais des conservateurs qui par ce moyen avaient espéré faire plus sûrement échouer le projet de loi.)

Sur l'ensemble des élèves, 40% vinrent de la ville de Fribourg, 15% des autres bourgs du canton et le reste de la campagne. Seuls les parents de tendance libérale envoyèrent leurs enfants dans cette école. En effet, l'évêque refusa d'y nommer un catéchiste parce que le Conseil d'éducation refusait de lui accorder le contrôle des livres et des professeurs. Le chanoine Aeby, quant à lui, considérait les élèves de l'Ecole moyenne comme «hors de l'Eglise»⁴².

Un accord intervint finalement entre l'évêque et le Conseil d'éducation en 1837: le directeur du séminaire, le futur évêque Marilley, fut nommé catéchiste de cette école. Cependant, les attaques des conservateurs contre l'Ecole moyenne ne cessèrent pas pour autant. La plus violente fut sans doute constituée par la motion Forell qui, en 1837, proposa que l'Ecole moyenne soit confiée aux jésuites. Ces attaques ne prirent fin qu'avec la réorganisation de l'école, en 1845.

³⁹ *L'Ami de la Justice* du 28 mai 1835.

⁴⁰ *Bulletin du Grand Conseil (GC)* 1834, séance du 21.11.1834, p. 53.

⁴¹ *Bulletin du GC* 1835, séance du 19.6.1835, p. 207.

⁴² AEF: Prot. du CdE, DIP I, 3, I, p. 118, séance du 5.6.1836.

Issue d'un sursaut libéral, d'une volonté d'ouverture et de modernisme, caractérisée par un désir de favoriser l'enseignement mathématique et technique aux dépens de la culture classique, l'Ecole moyenne marqua par sa mise en place le sommet de l'activité du Conseil d'éducation sous la Régénération, comme l'illustre le graphique II. Cependant, cet établissement, qui eut un effet bénéfique sur le niveau de formation de la jeunesse, ne put connaître tous les développements dont il était susceptible en raison des querelles politiques qu'il engendra.

IV. LE CHANGEMENT DE MAJORITÉ

A la suite de la motion Forell, le principal coup d'éclat de la nouvelle majorité issue des élections de 1837 fut l'éviction du Conseil d'Etat de Jean de Montenach et de Joseph de Diesbach. Tous les deux perdirent leur siège en raison de leur rôle central dans les questions scolaires et notamment dans la mise sur pied de l'Ecole moyenne. Malgré ce dur coup porté aux libéraux, ces derniers restèrent majoritaires au sein du Conseil d'éducation et tentèrent de poursuivre l'œuvre de Montenach. Cela fut possible jusqu'en 1839, date à laquelle le Conseil d'éducation perdit son indépendance traditionnelle par rapport au Conseil d'Etat. Ce dernier, contre l'avis du Conseil d'éducation, autorisa le chanoine Aeby à faire venir à Fribourg des Frères marianistes afin de créer une école primaire concurrente de l'école publique. Cette question suscita des débats animés car les Marianistes avaient été en France, sous la Restauration, un des fers de lance de la contre-révolution. Parallèlement à ce coup d'éclat, la nouvelle majorité remplaça peu à peu les membres libéraux du Conseil d'éducation par des conservateurs, si bien qu'en 1840 les conservateurs y devinrent majoritaires. Dès lors, sous l'influence prépondérante de Frédéric Vaillant, le Conseil d'éducation s'attacha à restructurer les réformes libérales.

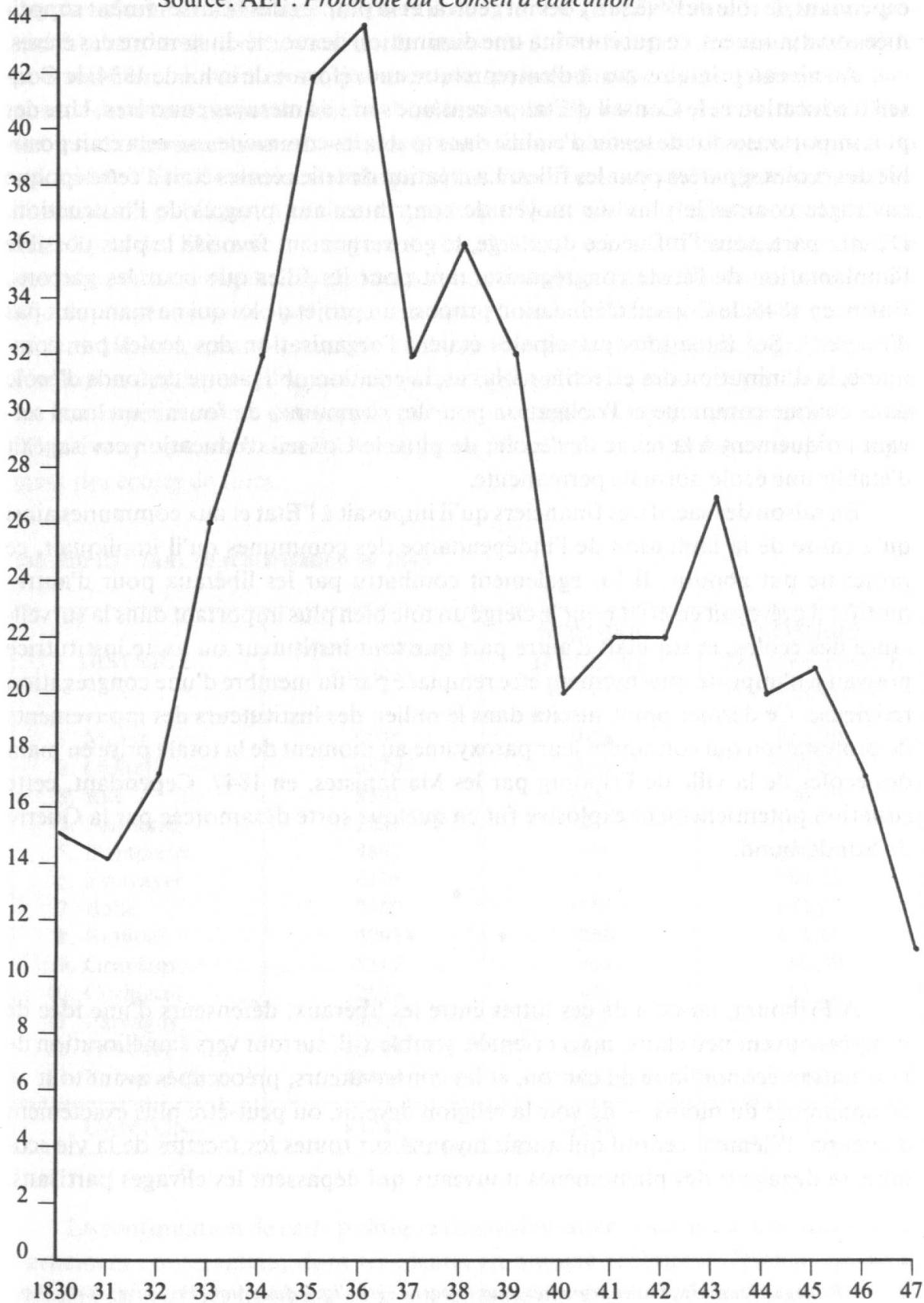
La principale réforme libérale visée fut évidemment l'Ecole moyenne. Afin de parvenir à une modification de son statut, le Conseil d'éducation voulut d'abord créer une Ecole moyenne allemande où toutes les demandes de l'évêque concernant le placet, le contrôle des livres et le choix des professeurs furent acceptées. Cela ne posa pas de problèmes lors du débat au Grand Conseil puisque cette loi ne concernait que le district allemand⁴³. Fort de ce succès, le Conseil d'éducation présenta un projet semblable pour la partie française du canton; cependant, les libéraux opposèrent à cette occasion une farouche résistance, mais ils furent battus lors du vote⁴⁴. Si l'Ecole moyenne allemande avait été confiée aux Marianistes, peu de modifica-

⁴³ AEF: Registre des délibérations du GC, 1844, p. 167, séance du 23.11.1844.

⁴⁴ Bulletin du GC 1845, séance du 16.6.1845.

Graphique II: Nombre annuel des séances du Conseil d'éducation de 1830 à 1847

Source: AEF: *Protocole du Conseil d'éducation*



tions furent apportées en revanche à l'organisation de l'Ecole moyenne française; cependant, le rôle de l'évêque y devint central et la plupart des bourses furent supprimées ou diminuées, ce qui entraîna une diminution de moitié du nombre des élèves.

Au niveau primaire, avant d'entreprendre une réforme de la loi de 1834, le Conseil d'éducation et le Conseil d'Etat prirent une série de mesures concrètes. Une des plus importantes fut de tenter d'établir dans toutes les communes où cela était possible des écoles séparées pour les filles. La création de telles écoles était à cette époque envisagée comme le plus sûr moyen de contribuer aux progrès de l'instruction. D'autre part, sous l'influence du clergé, le gouvernement favorisa le plus possible l'implantation de l'école congréganiste tant pour les filles que pour les garçons. Enfin, en 1845, le Conseil d'éducation proposa un projet de loi qui ne manquait pas d'intérêt⁴⁵. Ses intentions principales étaient l'organisation des écoles par commune, la diminution des effectifs scolaires, la création obligatoire de fonds d'école dans chaque commune et l'obligation pour les communes de fournir un local servant uniquement à la tenue de l'école; de plus, le Conseil d'éducation envisageait d'établir une école normale permanente.

En raison des sacrifices financiers qu'il imposait à l'Etat et aux communes ainsi qu'à cause de la limitation de l'indépendance des communes qu'il impliquait, ce projet ne put aboutir. Il fut également combattu par les libéraux pour d'autres motifs: il prévoyait en effet pour le clergé un rôle bien plus important dans la surveillance des écoles, et stipulait d'autre part que tout instituteur ou toute institutrice pouvait à n'importe quel moment être remplacé par un membre d'une congrégation religieuse. Ce dernier point suscita dans le milieu des instituteurs des mouvements de protestation qui connurent leur paroxysme au moment de la totale prise en main des écoles de la ville de Fribourg par les Marianistes, en 1847. Cependant, cette situation potentiellement explosive fut en quelque sorte désamorcée par la Guerre du Sonderbund.

A Fribourg, au-delà de ces luttes entre les libéraux, défenseurs d'une idée de progrès souvent peu claire, mais orientée, semble-t-il, surtout vers l'amélioration de la situation économique du canton, et les conservateurs, préoccupés avant tout – en apparence du moins – de voir la religion devenir, ou peut-être plus exactement demeurer, l'élément central qui aurait rayonné sur toutes les facettes de la vie scolaire, se dégagent des phénomènes nouveaux qui dépassent les clivages partisans.

⁴⁵ *Projet de loi sur les écoles primaires pour la partie catholique du canton*. Fribourg, 1845, 31 p.

Tout d'abord, ce qui ressort de la Régénération, sous l'angle de la question scolaire, c'est la volonté de l'Etat de contrôler l'école grâce à un renforcement de ses compétences; cette tendance, même si elle fut amorcée par les libéraux, les conservateurs la poursuivirent en maintenant, par exemple, le poste d'inspecteur scolaire, et en proposant dans leur projet de loi sur l'école primaire de renforcer le contrôle de l'Etat sur les communes. Une autre tendance se dessine clairement de cette période: la volonté de l'Etat de consacrer une part plus importante de son budget en faveur de l'instruction publique; à ce titre, le graphique II est un bon révélateur tout d'abord des efforts des libéraux qui augmentèrent de façon très nette les dépenses dans ce domaine, en accordant des subsides aux communes et aux instituteurs, et en créant l'Ecole moyenne (cette politique eut des effets bénéfiques, comme le prouve le tableau III concernant le taux de scolarisation pour 1843); mais le graphique de l'évolution des dépenses montre aussi que cette tendance, amorcée par les libéraux, fut continuée et même développée par le gouvernement conservateur qui maintint l'Ecole moyenne, créa une Ecole moyenne allemande et encouragea le développement des écoles de filles.

Tableau III: Taux de scolarisation en 1843

DISTRICT	POPULATION EN 1843	NOMBRE D'ÉLÈVES EN 1843	NOMBRE D'ÉLÈVES POUR 1000 HABITANTS
1. Morat	9071	1934	213,20
2. Châtel	4879	1019	208,85
3. Rue	5361	1055	196,79
4. Surpierre	2231	439	196,77
5. Dompierre	4682	899	192,01
6. Estavayer	6105	1127	184,60
7. Bulle	7360	1275	173,23
8. Romont	6293	1080	171,61
9. Gruyères	5517	918	166,39
10. Corbières	2538	414	163,12
11. Farvagny	4046	622	153,73
12. Fribourg (all.)	16199	2400	148,15
13. Fribourg (fr.)	11465	1667	145,39
CANTON	85747	14849	173,17

La continuation de cette politique financière laisse donc apparaître que le gouvernement conservateur, dont les idéaux en matière scolaire différaient de façon notable de ceux des libéraux, maintint néanmoins, en les modifiant partiellement,

les structures mises en place par le régime libéral, et manifesta par son projet de loi sur les écoles primaires une volonté bien arrêtée de favoriser le développement de la scolarisation. Ainsi, si à court terme la Régénération a pu apparaître au niveau de l'instruction publique comme une période syncopée, caractérisée par des conflits multiples, des oppositions violentes reposant sur des idéaux antinomiques, à moyen et à long terme, en revanche, elle apparaît comme une période de progrès régulier qui semble avoir eu pour corollaire un développement de l'alphabétisation dont l'école était la forme de loin la plus généralisée.